



Règlement Intérieur COUPE DU COMITE JEU PROVENÇAL (COUP-JP)

Mise à jour 21/02/2023

➤ Article 1 – OBJET

La Coupe du Comité Jeu Provençal (Coup-JP) est soumise à l'application du règlement de jeu de la FFPJP.

Elle se déroule en **élimination directe**, par équipes composées de joueurs et (ou) joueuses licencié(e)s FFPJP d'un même club du CD06.

Participation réservée aux équipes ayant auparavant participé au Championnat des Club JP (CDC-JP) de la même année.

Chaque équipe est constituée de 6 joueurs, avec 2 remplaçants maximum qui s'affrontent lors de rencontres déclinées en 2 phases : 3 doublettes (D) et 2 triplettes (T).

L'équipe qui participe à la Coupe du Comité JP en accepte tacitement le règlement en vigueur

➤ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

La commission Jeu Provençal du CDAM est en charge du Comité de Pilotage spécifique qui a dans ses attributions générales de :

- Gérer les inscriptions/participations des équipes
- Effectuer les tirages au sort
- Contrôler et collecter les résultats
- Veiller au bon déroulement de la compétition
- Archiver tous les documents supports
- Régler tous les litiges en harmonie avec la présidente de la Commission Sportive et le président du CDAM

➤ Article 3– CALENDRIER

Le calendrier est établi par le Comité de Pilotage.

➤ Article 4 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

C'est le club tiré au sort en premier qui reçoit. Il doit prévoir :

- Le nombre de terrains suffisants réglementaires, minimum trois,

- L'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- L'accueil des équipes,
- La transmission de la date des rencontres et des résultats par mail à cdamcommissionjp@gmail.com ou une photo de la feuille de match par SMS au : 07.77.34.76.44. ou 06.64.41.73.52.
- Les résultats seront mis à jour à la fin de chaque phase sur le site ffjpp-cd006.com

➤ **Article 5 – PARTICIPATION**

5.1 – **Gratuité**

La participation est volontaire et gratuite.

5.2 – **Inscription**

- Inscription automatique après la phase de Groupe des CDC-JP D1 et D2.
- Réservée aux équipes aux équipes de D1 (sauf le Champion qui monte en CRC-JP) et aux équipes de D2 qui ne participent pas au PLAY OFF D2 pour la montée en D2.

5.3 – **Tenue vestimentaire**

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un haut et un bas sportif identiques de club.

➤ **Article 6 – COMPOSITION**

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories (jeunes, féminines, seniors, vétérans).

Un seul joueur muté extra-département est autorisé par équipe.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

Les joueurs(es) participant(es) peuvent prendre part à d'autres compétitions départementales de clubs en respectant strictement leurs règlements spécifiques.

6-1 **Feuille de match**

La feuille de match est constituée de 6 joueurs et 2 remplaçants maximum

Le(s) remplacement(s) sont facultatifs.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site internet du CDAM.

6.2 – **Capitaine**

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur, qui fait office de coach.

Lorsqu'il n'est pas joueur le capitaine peut rentrer sur le terrain de jeu mais ne peut pas participer à la rencontre.

➤ **Article 7 – PRINCIPE**

La Compétition se déroule en élimination directe.

7.1 – **Composition des parties**

Les parties se joueront en 11 points

Les compositions des parties sont notées indépendamment par les capitaines d'équipe avant chaque phase.

7.2 – **Déroulement d'un match et attribution des points**

- 3 points par doublettes gagnées = total possible 9 points

- 5 points par triplete= total possible 10 points.

Soit 19 points au total, donc pas d'égalité possible.

2 phases successives, elles devront aller à leur terme quel que soit l'issue de la rencontre :

- ✓ 3 Doublettes.
- ✓ 2 Triplettes.

7.3 – Les remplacements

Les remplacements peuvent intervenir en cours de partie.

1 seul remplacement possible par doublette et triplete.

Chaque remplacement doit être signalé avant la fin de la mène et noté sur la feuille de match.

7.4 – Intempéries

En cas d'intempérie, une interruption temporaire d'une heure après concertation des deux coachs (attendre toutefois la fin d'une mène) avec reprise des résultats et scores en cours est possible. Si à l'issue de l'interruption temporaire, la reprise n'est toujours pas possible la rencontre sera rejouée, les résultats des parties terminées seront validés. Tous les résultats devront être reportés et co-signés sur la feuille de match qui servira de support pour la suite et fin de la rencontre.

Les rencontres devront être reprogrammées, avec les mêmes joueurs et maintien des résultats et scores acquis.

7.5 – Qui reçoit ?

L'équipe tiré au sort en premier reçoit.

➤ **Article 8 – CAS DE RETARDS DE JOUEUR(S) OU D'EQUIPES**

Possibilité pour tout joueur retardataire régulièrement inscrit sur la feuille de match de participer dans un délai maximum d'une heure, avec les points de pénalités réglementaires applicables à partir du début des parties.

Une rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs.

Si après un délai d'une heure, le nombre de joueurs ayant déposé leur licence est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

Pour un retard collectif de plus d'une heure, l'équipe est considérée comme forfait et a perdu la rencontre.

L'équipe en question peut néanmoins jouer le match suivant de la prochaine rencontre sauf si le match forfait en question était décisif.

Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait ainsi que le référent du Comité de Pilotage.

➤ **Article 9 – FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES**

Les fautes autres que celles correspondant au règlement de jeu seront mentionnées sur la feuille de match par une annotation du capitaine par l'inscription « RESERVE » accompagnées d'un rapport envoyé par mail à cdamcommissionjp@gmail.com

Quelques exemples de fautes :

- Composition d'équipe et condition de remplacement non respectées.
- Refus de disputer une rencontre avant la date butée.
- Partie disputée de façon fantaisiste, rencontre « arrangée ».
- Abandon en cours de partie.

Liste non exhaustive.

➤ **Article 10 – RECOMPENSES**

Récompense sous forme de **bon d'achats** et trophées remis lors la cérémonie des champions organisée par le CDAM juste avant l'ouverture de la saison suivante.

Vainqueur	350€
Finaliste	250€
3ème Place	150€
4ème Place	100€

(*) Cette grille de prix pourra être modifiée en fonction du nombre d'équipes participantes.

TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR LE COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COUPE.